

(N° 34.)

Sénat de Belgique.

Projet de loi allouant un crédit supplémentaire pour les frais du Jury d'examen de 1840.

Léopold , Roi des Belges,

A tous présens et à venir, Salut :

Nous avons, de commun accord avec les Chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

Article unique.

Il est ouvert un crédit supplémentaire de neuf mille sept cent soixante-quatorze francs quatre-vingt-quatre centimes (fr. 9,774 84 c.) au Budget de l'exercice 1840, art. 1^{er} du chap. IV, Département de l'Intérieur.

Mandons et ordonnons, etc.

Bruxelles, le 4 février 1841.

*Le Président de la Chambre
des Représentans,
(Signé) FALLON, ISIDORE.*

*Les Secrétaires,
(Signés) D. J. LE JEUNE,
SCHEYVEN.*